**ASSURANCES**

Cette année scolaire 2023-2024, le choix des assurances éventuelles doit se faire en même temps que l’inscription. En effet, afin de vous éviter un surcout, nous désirons clôturer la « commande » des assurances avant la mi-mars car celles-ci vont augmenter à partir ce moment-là.

**Assurance assistance obligatoire**

Une **assurance assistance** (de type Ethias-, Europ- ou Mondial-assistance) est **OBLIGATOIRE.**

Il y a deux possibilités :

* Vous **possédez déjà une assurance assistance** de ce type pour votre enfant. Alors, la personne qui va compléter le formulaire d’inscription devra compléter les données du contrat en ligne (nom de la compagnie d’assurance, nom du titulaire et numéro du contrat ainsi que le numéro d’appel d’urgence (24h/24) de la compagnie).
* Vous **ne possédez pas ce type d’assurance** pour votre enfant. Dans ce cas, vous devez prendre celle proposée par l’école. Cette assurance revient à **20 €** et est à ajouter au prix du voyage scolaire.

**Assurances facultatives**

* l’assurance annulation : 29 €
* l’assurance assistance + l’assurance annulation : 45 €

Il est à noter que l’annulation doit être dûment motivée selon les termes du contrat (ex. : décès dans la famille, maladie du participant, …).

Pour toute question, n’hésitez pas à nous contacter à l’adresse : [voyage@absil.eu](mailto:voyage@absil.eu)